

COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission « Activités primaires et développement durable des espaces naturels »

Du Conseil de Développement de l'île de Ré

Dans le cadre du conseil de développement, la commission des activités primaires et développement durable des espaces naturels, s'est réunie à plusieurs reprises. La présentation de l'étude, actualisée d'octobre 2009, portant sur le diagnostic de l'agriculture rétaise, réalisée par la Chambre d'agriculture de la Charente Maritime, à la demande de la communauté de communes de l'île de Ré, a mobilisé l'intérêt de l'ensemble des membres de la commission considérant que cette étude présente un état des lieux réaliste de l'agriculture insulaire, les évolutions constatées depuis ces 15 dernières années, ainsi que les évolutions prévisibles et les déterminants de ces évolutions.

L'ensemble de ces éléments, analysé d'une manière objective, met en évidence :

- Le risque pour la pérennité des 2 principales filières : Vignes et pomme de terre AOC.
- Le décalage entre Discours et Réalité du fait que les Moyens ne sont pas à la hauteur des Enjeux
- Les possibilités d'installation de jeunes exploitants repreneurs sont largement conditionnées par la possibilité de disposer de bâtiments adaptés à la production envisagée
- L'installation est tributaire du logement pour l'habitation à l'année.

La CdC, notamment dans le cadre du SCOT, doit contribuer, avec l'appui des pouvoirs publics et en concertation avec la profession :

- à mettre en oeuvre les moyens nécessaires, pour favoriser la transmission, l'adaptation des exploitations agricoles insulaires, la réalisation de projets structurants comme l'irrigation collective **ainsi que l'appui à la diversification des productions avec la prise en compte de l'agriculture biologique** ,
- à la préservation de la vocation des espaces agricoles par un zonage pérenne, à travers une GESTION ACTIVE de ces espaces.

Cependant la réussite de cette politique ne peut se concevoir que dans l'existence d'une réelle CAPACITE D'ANTICIPATION, sinon l'agriculture rétaise et l'ensemble des activités primaires poursuivront leur déclin mettant en péril l'équilibre environnemental.

En effet les activités primaires avec l'agriculture, l'ostréiculture et la saliculture représentent non seulement un potentiel économique, social et humain qu'il ne faut pas négliger, bien au contraire, mais aussi un volet de la protection de l'environnement et du maintien de la diversité des paysages qui au cours de l'histoire de notre île jusqu'à nos jours ont été largement façonnés par ses paysans de la terre et de la mer.

Il importe donc que l'ensemble de ces éléments soit pris en compte dans l'élaboration du SCOT.